

# SEANCE DU 25 octobre 2024

Convocation du 18 octobre 2024

L'An Deux Mil vingt-quatre le vingt-cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ETABLES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur la convocation et sous la Présidence de M. Pascal SEIGNOVERT, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : SEIGNOVERT Pascal, TRACOL Cécile, LONGUEVILLE Hervé, DESBOS Jean-François, ASTIC Michel, BENASSY Marie-Pierre, DE MONTGOLFIER Bernard, JOLLIVET Céline, POULLENARD Isabelle, SASSOLAS Elisabeth

**ABSENTS** : MINODIER Stéphanie, GUERIN Yannick (excusés)

**SECRETAIRE** : POULLENARD Isabelle

Le PV de la séance du 27 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **Décision modificative n°5**

**38/2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget principal de l'exercice 2024 sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer les modifications budgétaires ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la décision modificative ci-après :

### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2031 (20) - 59 : Frais d'études	-1 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	25 174,00
2031 (20) - 60 : Frais d'études	-3 615,00		
2041582 (204) : Bâtiments et installations	363,00		
2041582 (204) - 57 : Bâtiments et installa	12 906,00		
2151 (21) - 25 : Réseaux de voirie	14 601,00		
21561 (21) - 23 : Matériel roulant	-920,00		
21838 (21) - 26 : Autre matériel informatiq	1 446,00		
2188 (21) - 11 : Autres immobilisations cor	-437,00		
238 (23) - 57 : Avances versées sur comm.im	1 830,00		
	<b>25 174,00</b>		<b>25 174,00</b>

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	25 174,00		
6042 (011) : Achats prest.de serv.(autres qu	-4 674,00		
60613 (011) : Chauffage urbain	-3 000,00		
6248 (011) : Divers	-3 500,00		
65311 (65) : Indemnités de fonction	-5 000,00		
65314 (65) : Cotisations de sécurité sociale -	-1 000,00		
65541 (65) : Compens. versée Région dans c	-8 000,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 174,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>25 174,00</b>

***Demande de subvention par l'USEP d'Etalles***

***39/2024***

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Thibault BONHOMME, Président de l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) à ETABLES et également Directeur de l'école du Tilleul.

Monsieur BONHOMME sollicite auprès de la mairie une subvention annuelle dans le cadre de l'aide municipale aux associations. Cette association a pour but de promouvoir les activités sportives pendant le temps scolaire et extra-scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de verser à l'USEP de ETABLES une subvention annuelle de 200€ au vu du bilan financier de l'association.
- Les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront prévus au budget.

***Attribution de chèques cadeaux au personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année***

***40/2024***

La commune, afin de pouvoir offrir des bons d'achat, des chèques ou cartes cadeaux au personnel communal, doit, sur demande du Trésorier, prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

L'idée générale est de pouvoir remercier tout le personnel communal pour leur implication et leur travail au sein de la collectivité.

Le montant total proposé est de 1 100 € pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents

- **DÉCIDE** l'attribution de bons d'achat, des chèques ou cartes cadeaux en faveur de l'ensemble du personnel territorial à l'occasion de l'évènement "Fêtes de fin d'année 2024",
- **FIXE** le montant de la dépense à engager à 1 100€ pour l'ensemble du personnel.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront prélevés sur l'article 6513 « autres charges de gestion courante - bourses, prix et secours » du budget communal.

**Convention de participation Prévoyance/garantie maintien de salaire MNT :  
avenant au 1<sup>er</sup> janvier 2025 41/2024**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 25 octobre 2019 concernant l'adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire souscrit par le CDG07 pour le risque « prévoyance », garantie maintien de salaire pour une durée de six ans.

Cet avenant a pour objet la modification à nouveau du taux de cotisation passant de 1.40 % au lieu de 1.36% au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'approuver ce nouvel avenant
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cet avenant et à son exécution.

**Convention « intervention en milieu scolaire » année 2024/2025 42/2024**

La Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo assure pour la commune des interventions musicales en milieu scolaire (maternelles et/ou élémentaires)

Monsieur le Maire présente la convention concernant une action de sensibilisation aux pratiques musicales destinées aux élèves des écoles pré élémentaires et élémentaires dans le cadre de 15 séances d'expression musicale de septembre 2024 à juin 2025 d'une durée au maximum d'1 heure

Monsieur le Maire précise que le coût de cette prestation est d'un montant de 660 € par classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de s'engager dans cette opération pour deux classes (CE2/CM1 et CM1/CM2) à l'école primaire publique d'Etables.
- **PRECISE** que le montant restant à la charge de la commune soit 2 x 660 € sera déduit de la subvention prévue pour le financement des activités périscolaires de l'école publique.

**Location logement T4 à la rés des champs 43/2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal présente la candidature à la reprise du logement situé à la rés des Champs au 160 C, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 de Madame PARTIKIAN Catherine et propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer et des charges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la candidature de madame PARTIKIAN Catherine

- **FIXE** le montant mensuel du loyer à **480 €**
- **DECIDE** que le loyer sera révisé au 1er janvier de chaque année en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction - indice de référence celui du 2ème trimestre de l'année précédant la signature du bail.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail et tous les documents se référant à ce logement.

**Réfection toiture bâtiment communal multifonctionnel au 285 rue du Château - demande subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 44/2024**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de réfection de la toiture sur le bâtiment communal multifonctionnel (garderie, cantine, salle communale, appartements) situé au 285 rue du Château. Cette première tranche de travaux sur ce bâtiment consiste au remplacement de la charpente, des tuiles et isolation pour une surface de 325 m<sup>2</sup>. Une autre tranche sera engagée ultérieurement pour le remplacement des fenêtres dans le but toujours d'améliorer l'isolation du bâtiment. Un audit énergétique a été engagé auprès du SDE07.

Le montant prévisionnel des travaux de réparation est estimé à 146 684 € ht auquel s'ajoute des frais d'études pour un montant de 6 020 € ht (honoraires architecte, audit énergétique ...) soit un montant total de 152 704 € ht

Monsieur le Maire indique que cette opération pourrait être financée par l'Etat (DETR/DSIL 2025).

Monsieur le Maire propose de mettre en place le plan de financement suivant :

- . Etat (DETR/DSIL 2024) : 40 %
- . Autofinancement : le reste à charge

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** les aides maximums de l'Etat (DETR/DSIL 2024) pour la réalisation de cette opération d'un montant de 61 082 € ht.
- **DEMANDE** la mise en place des procédures réglementaires.

## **DIVERS**

### ► **Solution de secours hélicoptés**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil du SAMU de Valence concernant une demande d'interventions hélicoptées au stade de la Croix du Fraysse. Le dispositif e-Boo garantit l'éclairage et la mise en sécurité des zones de poser nocturne. Le coût de cette installation sur l'éclairage existant du stade s'élèverait à 3 650 € ht. Monsieur le Maire propose de consulter les communes voisines adhérentes au Syndicat sportif du plateau afin de partager ces frais.

### ► **Cérémonie de la Sainte-Barbe des pompiers d'Eclassan**

Exceptionnellement, la cérémonie de la Sainte-Barbe aura lieu à Etables à Sully. Cette cérémonie consiste à la remise de diplômes et médailles suivi d'un banquet.

► **Rénovation appartement au village**

La fenêtre de salle de bain d'un des logements au village doit être absolument remplacée. Pour cela, la pièce doit être réaménagée dans sa totalité. Un plan d'agencement a été réalisé par Mme Delphine MOUSSET et plusieurs artisans ont été sollicités pour établir un devis des travaux.

► **Le marché du mardi**

Les élus ont organisé une rotillée de châtaignes le mardi 29 octobre sur le marché. Une autre animation sera organisée le mardi 17 décembre.

► **Installation d'un poteau incendie au lac de la Jointine**

L'association de la Jointine a proposé à la commune de Saint-Victor et d'Etables l'installation d'un poteau incendie pour les feux de forêts qui serait à la charge du Département.

► **Les travaux de la fibre**

Les travaux se poursuivent. Les câbles sont en cours d'installation. Une réunion publique sera organisée en février 2025 afin d'établir le planning de déploiement sur la commune.

► **Cérémonie des vœux**

La cérémonie des vœux sera organisée le vendredi 17 janvier à 19 h00 à la salle Sully.

**Conseil du vendredi 25 octobre 2024**

SEIGNOVERT Pascal	
POULLENARD Isabelle	